Imprimer

La création de la ZAC parisienne Bercy-Charenton approuvée

Image

Le Conseil de Paris a adopté le 2 juillet 2018, par 81 voix contre 76, la création dans le 12e arrondissement de la Capitale d'une zone d'aménagement concertée (ZAC), sur laquelle est prévu un programme de 600 000 m2 mêlant activités et logements. Six tours doivent y voir le jour.

Approbation du dossier de création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur le secteur Bercy-Charenton (12e), du dossier de réalisation de cette ZAC, du contrat de concession d'aménagement à la Semapa, et du protocole foncier entre la Ville, la SNCF et l'aménageur de la ZAC : la délibération adoptée le 2 juillet 2018 par le Conseil de Paris comportait tous ces volets, marquant « l'aboutissement de plusieurs années de travail autour du projet Bercy-Charenton, dernière plus grande emprise aménageable de Paris », comme l'a résumé Catherine Baratti-Elbaz, la maire (PS) du 12e arrondissement.

Composé essentiellement de grandes emprises ferroviaires, le secteur Bercy-Charenton, situé en bordure de la Seine à l'entrée de Paris, s'étend sur 80 ha dont environ 18 hectares sont aménageables grâce à la réorganisation d'activités ferroviaires et logistiques qui occupent ce site, par ailleurs traversé par des infrastructures de transport lourdes supportant des trafics importants (faisceau ferré, périphérique, échangeur de Bercy, A4, quai de Bercy…).

Enquête publique menée en 2016

Reconnu d'intérêt général en juin 2017 - après une enquête publique menée à l'automne 2016 - le projet d'aménagement urbain Bercy-Charenton prévoit la construction de près de 600 000 m2, avec la création de nouvelles activités économiques (activités tertiaires et bureaux, programmes hôteliers, commerces, etc.) donnant naissance à un nouveau bassin de 13 000 emplois. Parallèlement, 4 000 logements (dont 60% de logements sociaux) pour environ 9 000 habitants vont être construits. Sont également prévus un espace vert de 2 ha et de nouveaux équipements publics dont trois crèches, trois groupes scolaires, un collège (partagé avec la ville voisine de Charenton-le-Pont), un gymnase et un équipement culturel de type bibliothèque. Le quartier accueillera également un hôtel logistique de 17 000 m2 géré par Sogaris, lauréat de la première édition d' "Inventons la métropole du Grand Paris". Principale modification du projet, à l'issue de l'enquête publique, la construction de logements sur le secteur Léo Lagrange, à l'entrée du bois de Vincennes, a été abandonnée.

Rééquilibrage

Le projet a été élaboré par l’agence Rogers Stirk Harbour + Partners (mandataire), avec pour cotraitants Ateliers Jean Nouvel, Trevelo et Viger-Kohler Architectes, Michel Desvigne paysagiste, Arep Ville, Ingerop conseil et ingénierie, Franck Boutté consultants et RFR SAS. Et lors du débat en Conseil de Paris, le 2 juillet, les six immeubles de grande hauteur qui y sont prévus ont cristallisé toutes les oppositions. Les élus parisiens LR, UDI-Modem, de la France insoumise et d’EELV avaient annoncé leur volonté de voter contre le texte. Il a finalement été adopté, après un vote à bulletin secret, par 81 voix contre 76.

"Ce qui est réalisé dans les quartiers Paris Rive Gauche et à Clichy-Batignolles, est la preuve d’un urbanisme délicat proposant une mixité des fonctions de la ville. C’est parce qu’il y a ces preuves, que ce que nous voulons faire à Bercy-Charenton est crédible", avait insisté la maire (PS) de Paris, Anne Hidalgo, en introduction des débats. L’édile voit dans ce projet "un des grands chantiers de la décennie" et l’illustration d’un "Paris qui remplit ses fonctions de logement, de rééquilibrage des activités, qui prend soin de ses habitants et un Paris durable".